

Les communications de l'école de danse se font par mail, merci d'enregistrer l'adresse culture@saint-gilles35.fr à votre répertoire électronique.

Le gala aura lieu **samedi 15 juin 2024** à 15 h et 20 h ; la présence des élèves est obligatoire aux 2 séances.

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier :

Dossier enregistré :

Paiement par prélèvement : en 3 fois :

RIB transmis :

Bénéficiaire Sortir ! Montant prise en charge: €

Reste à régler : €

Renouvellement (priorité jusqu'au 21 juillet)

1^{ère} inscription (réponse le 06/09/23)

SOUHAIT D'ACTIVITÉ

Modern Jazz

Barre au sol

Niveau actuel :

Cours souhaité :

ÉLÈVE

Nom : Prénom : Sexe : F / M

Date de naissance : N° de tél :

Adresse : CP Ville :

Un justificatif de domicile est demandé aux Saint-Gillois

Adresse mail* :

***Toute communication entre vous et l'école de danse se fait par mail ; merci de l'écrire lisiblement.**

ASSURANCE INDIVIDUELLE DE L'ÉLÈVE (une assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'admission de l'élève aux activités sportives)

L'élève est-il assuré pour les activités de loisirs ? oui non

DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'exploitation des photographies et extraits vidéo de mon enfant, conformément à l'article 9 du code civil et dans les conditions suivantes : tous usages à des fins de promotion et de communication de l'école de danse (plaquette de présentation, affiches, promotion et site internet). oui non

TARIFS D'ADHESION

L'adhésion est annuelle, non divisible, non remboursable en cas de désistement en cours d'année. Pour les nouveaux inscrits, deux cours d'essai sont proposés. Au-delà, sans annulation par écrit de votre part, l'inscription sera considérée comme définitive.

Saint-Gillois : un justificatif de domicile est demandé ; en son absence, le tarif non Saint-Gillois sera appliqué (+ 25 €).

Modern Jazz : 194 € (dont 5€ pour le costume du gala) / barre au sol : 189 € / les deux : 369 €

Habitant non Saint-Gillois : Modern Jazz : 219 € (dont 5€ pour le costume du gala) / barre au sol : 214 € / les deux : 419 €

MODES DE RÈGLEMENT

Les règlements sont à effectuer à la mairie début septembre après la validation de votre inscription. Vous pouvez régler :

- par prélèvement (mandat ci-joint à compléter et signer + RIB à transmettre),
- en espèces,
- chèque à l'ordre du trésor public (merci d'inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque),
- chèques vacances ANCV.

PAIEMENT EN 3 FOIS PAR PRÉLÈVEMENT

Avec le prélèvement, vous pouvez régler en 3 fois. Le costume (5 €) et le tarif extérieur (25 €) sont à régler la première fois (ex. : 189 € /3+25 € +5 € = 93 € au premier versement puis 63 € pour les deux suivants).

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par mon état.

Date :

Signature :

**Certificat médical de non contre-indication
à la pratique de danse modern-jazz / barre au sol**

Conformément aux Articles R.362-1 et R.362-2 du code de l'éducation, chaque élève doit fournir au moment de son inscription un certificat médical.

« Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. »

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir consulté ce jour.....

Son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique suivante :

- danse modern jazz / barre au sol

Certificat remis à la demande de l'intéressée et remis en main propre.

Date :

Signature :

